31 may 1554

A tous ceulx qui ces presentes
lettres verront Anthoine Duprat
chevalier baron de Thiert et de
Vitteaulx seigneur de Nantoillet
et de Precy conseiller du Roy
nostre sire gentilhomme ordinaire
de sa chambre et garde de la
prevosté de Paris salut. Savoir
faisons que pardevant Jehan
Gaultier et Francoys Ymbert
notaires du Roy nostre sire
ou Chastellet de Paris furent
presens noble homme maistre
Christofle de Thou seigneur de Bonnuel
et Francoys Lestama Henry Tesl
de Boys Baudouyn et de Charenton
Saint Maurice conseiller
notaire et secretaire du Roy
contrerolleur de l'audiance
de la chancellerie, establys
a present prevost des marchans

ARC 10
d.16 n°2
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
G N

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
N.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

la pa de temps au cas de —
choses quelz auquelz aing fault
donc de ses vingt [illegible] mar[c]s
demi [illegible] ung denier tournois
de poids fort et vendu par
ladicte archiprestresse et ses
heoirs ayant cause d'icelluy au
faire ordonner et disposer —
comme de sa chose de vray et loyal
argent — et estre vendu et
delivré moyennant la —
somme de cinq cens [illegible]
sept livres [illegible] tournois
demier tournois a laquelle
la vaisselle d'argent par la
archiprestresse fourny et baillé
suyvant l'ordonnance du Roy es
mains de noble homme me[ssire]
Guillaume de Marcillac general
des monnoyes dudict [illegible]
pour y mettre a monnoye le

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

de [illegible] deux [illegible] a
[illegible] au dessus [illegible] dans
de argent savoyr grain d'ordinaire
comme il est a plein aux
notaires soubz signez par
la certiffication des [illegible]
commissaires en datte du
vingt deuxiesme jour de
ce present moys de may [illegible]
quintaux de la dicte recepte.
Item la dicte vaisselle faicte
par ledict de [illegible] escripte
a la [illegible] certifficacions
datee du vingt quatriesme
jour du dict moys de may
[illegible] certifficacion et
quintaux de faisant a este
par la dicte recepte [illegible]
~~et maint~~ mis [illegible] mains de
noble homme [illegible]

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE